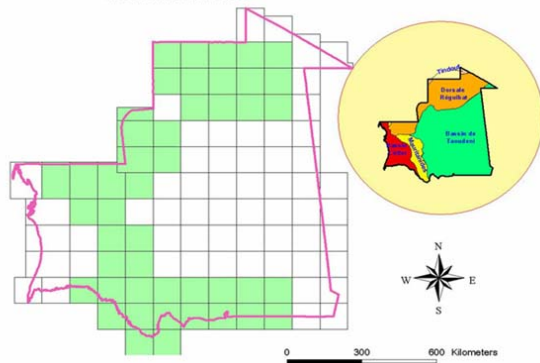




LE SECTEUR MINIER EN MAURITANIE

Couverture Géologique de la Mauritanie



Les industries extractives représentent une part considérable de l'économie mauritanienne. 38 % du PIB sont générés par le secteur minier – notamment le minerai de fer. La Mauritanie exporte ces matières premières pour une valeur annuelle de plus de 2,5 milliards d'euros, soit environ 80 % des exportations totales. Outre la pêche qui représente 20 %, les principaux produits d'exportation sont le minerai de fer (50 %), l'or (13 %), le cuivre (9 %) ainsi que les hydrocarbures (actuellement 5 %). Cela fait de la Mauritanie le pays le plus dépendant des industries extractives au monde. Par ailleurs, le secteur emploie 10 % de la population active du pays.

La matière première minérale de loin la plus importante en Mauritanie est le minerai de fer, et l'état actuel des réserves permet le renforcement de cette

branche du secteur minier. La production de minerai de fer est gérée par la Société nationale industrielle et minière (SNIM) qui exploite plusieurs grandes mines dans le nord du pays. La SNIM est responsable non seulement de l'ensemble de la production de minerai de fer du pays, mais aussi de 25 % des recettes publiques.

Outre le minerai de fer, le cuivre et l'or jouent également un rôle. Les sociétés d'exploration qui interviennent dans le pays espèrent même un potentiel de plus de 35 millions d'onces d'or, soit une valeur théorique de plus de 50 milliards de dollars. La mine d'or la plus importante est actuellement celle de Tasiast, à quelque 300 km au nord de la capitale Nouakchott, et qui est exploitée par une société canadienne.

Même si la SNIM contrôle le secteur du minerai de fer, plusieurs sociétés internationales sont présentes en Mauritanie. La société canadienne First Quantum exploite, la mine de cuivre de Guelb Moghrein près de Akjoujt, alors que le projet d'exploitation de l'or de Tasiast est réalisé par la société canadienne Kinross Gold. La société minière anglo-suisse Glencore Xstrata détient les licences d'extraction pour trois gisements de minerai de fer près de Zouérat et prévoit de bientôt les exploiter.

Cependant, le secteur des matières premières mauritanien présente encore de graves insuffisances, et le pays n'a pas encore réussi à utiliser ses importants gisements pour améliorer le niveau de vie général de la population et contribuer ainsi à un développement durable. Depuis l'indépendance, le pays est totalement tributaire de l'exploitation du minerai de fer. Par ailleurs, malgré l'existence d'un potentiel géologique, le secteur minier est encore peu diversifié. Les marges obtenues pour l'exploitation du minerai de fer restent ainsi limitées et le budget de l'État est largement tributaire du marché mondial d'une unique matière première.

Cadre légal et réglementaire

Le Code Minier de 1999 et ses textes d'application qui La déclaration de politique minière du Gouvernement de 1997 avec l'inscription du secteur minier parmi les objectifs prioritaires; ceci a conduit à la mise en œuvre du PRISM avec les partenaires au développement sous la coordination de Banque Mondiale;

présentent des avantages compétitifs en ce qui concerne les procédures applicables aux titulaires des titres miniers : l'exonération de taxes pendant la phase de recherche et les 3 premières années de l'exploitation ainsi que la stabilité du régime fiscal et le faible taux de royautés;

La Convention Minière Type de 2002 qui complète le Code Minier et sécurise davantage les investisseurs par la stabilité du régime fiscal applicable sur toute la période d'exploitation ;

Les divers décrets d'application pour les titres miniers, la police des mines, l'environnement, les carrières et les taxes et redevances minières.

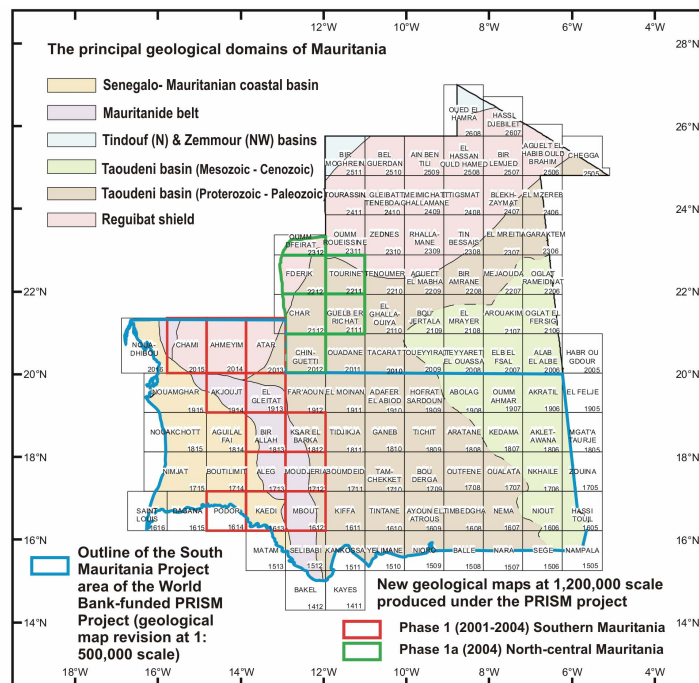
- [Code Minière 2008.Fr](#)
- [Code Minière Modifiée 2009.Fr](#)
- [Code Minière Modifiée 2009.Ar](#)
- [Code Minière Modifiée 2012-Fr.](#)
- [Code Minière Modifiée 2012-Ar](#)
- [Code minière Modifiée 2014.Fr](#)
- [Loi portant C MT Français 2012](#)
- [Loi portant Convention Minière Arabe 2012](#)
- [Arrêté 2637 fixant les montants laborqtoires AR](#)
- [Arrête 2637 fixant les montants laborqtoires FR](#)

- [Decret Police des Mines](#)
- [مرسوم الشرطة المعدنية](#)
- [Décret Taxes et Redevances Miniers Fr](#)
- [مرسوم الرسوم والإتاوات المعدنية](#)
- [Decret titre minier modifi franglais.pdf](#)
- [مرسوم الإمتيازات المعدنية المعدل](#)
- [Décret titres miniers fr VF 19-10-08](#)
- [decret EIE 2007](#)
- [décret Env mine Version Finale](#)
- [LOI-CADRE-ENVIRON](#)
- [ORDONN.156.85](#)
- [Loi Minière 2008. Fr](#)
- [Décret portant réglementation des activités des laboratoires d'analyses de substances minérales](#)
- [Loi finale 2009 et 2008 Fr](#)

Mise en place de nouvelles structures

Au vu de la nouvelle politique minière, l'Administration a eu à se doter successivement des structures suivantes:

1. Le Cadastre minier avec un réseau géodésique de 32 points géo référencés au GPS sur tout le territoire national;
2. Deux SIG pour les informations géologiques et minières (SIGM) et pour la gestion environnementale (SIGE);
3. Création d'un site internet pour le Ministère www.mmi.mr



Ensembles Géologiques et découpage cartographique à 1/200 000

Le domaine minier

Le domaine minier comprend 115 titres dont :

6 pour l'exploitation

pour le fer, le cuivre, l'or, le sel et les phosphates.

109 pour l'exploration :

- 46 pour l'or
- 23 pour le diamant
- 14 pour le fer
- 16 pour l'uranium
- Et 16 pour les autres substances

Couverture Géophysique Aéroportée de la Mauritanie

